



Pour le contrôle ouvrier par l'action de masse

Le P.S.U., au cours du mois de mai, alors que 10 millions de travailleurs étaient en grève et occupaient les usines, a lancé le mot d'ordre de POUVOIR OUVRIER pour prendre la place au pouvoir patronal absent des entreprises.

Ce mot d'ordre s'inscrivait dans la stratégie générale de la prise du pouvoir central avec comme objectif la mise en place d'un régime de transition vers le socialisme. Dans ce contexte, et dans la montée révolutionnaire, une prise en charge par les travailleurs de la production, sous forme d'autogestion, représentait un élément décisif de la chute du régime capitaliste.

Actuellement la hiérarchie patronale est de nouveau en place et l'Etat capitaliste remis sur pied.

L'objectif dans notre contexte actuel est de préparer la prochaine confrontation avec le capital et de créer dès maintenant les conditions favorables à ces affrontements.

Mais le pouvoir ne se partage pas, il n'y a aucune voie possible pour le socialisme dans la cogestion ou la « participation ».

C'est pourquoi nous avons à agir pour aggraver les contradictions de l'adversaire, dans le contexte de la lutte de classes, pour parvenir à un affrontement décisif avec le capitalisme.

Compte tenu de cette analyse, le P.S.U. propose à tous les travailleurs de se battre dès maintenant pour IMPOSER un contrôle ouvrier contestant radicalement le pouvoir absolu du patronat et de l'Etat.

Ce contrôle doit être l'arme des travailleurs pour agir et remettre en cause les choix et décisions patronaux et il doit être aussi une

forme de démocratie à l'intérieur de la classe ouvrière dans l'entreprise.

Le P.S.U. appelle les salariés à se mobiliser pour imposer un contrôle ouvrier s'opposant totalement aux tentatives d'intégration faites par le capital et qui permet de s'attaquer directement à leur condition propre de vie et de travail dans l'entreprise.

Ce contrôle peut s'exercer entre autres sur les points suivants :

- contrôle du droit au travail ;
- contrôle des conditions de travail ;
- contrôle sur la formation professionnelle et le recyclage.

Contrôle du droit au travail

Que ce soit pour l'embauche, que ce soit pour les licenciements, les critères et les raisons retenus pour accepter ou rejeter un travailleur restent strictement confidentiels et du domaine du pouvoir discrétionnaire du patronat

Nous proposons :

- de rendre publiques les listes d'embauche ; publication des organigrammes ;
- de donner aux travailleurs le droit de faire appel aux décisions prises à son égard auprès d'une commission élue par les salariés et fonctionnant dans la localité ou le département ;
- d'arracher le droit pour les délégués au comité d'entreprise de connaître les carnets de commandes, les livres de comptes, les



orientations techniques à court et à long terme de l'entreprise, pour parer aux licenciements et préparer la bataille à l'avance ;

— d'obtenir le contrôle et l'information, en particulier sur les concentrations d'entreprises, pour préparer les actions communes entre les travailleurs des différentes filiales, nationales ou internationales.

Contrôle sur les conditions de travail

C'est pendant son activité dans l'entreprise que le travailleur subit l'aliénation fondamentale. Toutes les tentatives pour donner le change et faire dévier cette prise de conscience vers une évasion (loisirs, vacances, etc.) sont en fait les méthodes de la bourgeoisie pour maintenir la classe ouvrière sous sa domination permanente.

— Les décisions patronales concernant le règlement intérieur, les cadences, les conditions sanitaires, la durée et le rythme du travail, la constitution des équipes sont à contester par les travailleurs en instaurant un contrôle sur l'ensemble de ces décisions, par le comité d'établissement dans un certain nombre de cas, **mais surtout par l'action de masse** ;

— il faut imposer une échelle mobile des heures de travail par laquelle, sous le contrôle des travailleurs, les progrès de la productivité entraîneront une diminution de la durée du travail ;

— pour les petites entreprises, l'exploitation des travailleurs est encore plus intense. C'est, comme le propose le P.S.U., en garantissant les droits syndicaux par une modification de loi, en créant des comités d'entreprises et autres comités de contrôle sur la base locale (regroupant plusieurs petites usines) que l'on pourra mobiliser cette portion importante de la classe ouvrière ;

— le contrôle doit être aussi élargi au niveau des régions, des branches et des concentrations industrielles ;

— ce contrôle à tous les niveaux est nécessaire pour le combat des travailleurs pour obtenir le droit d'information sur la programmation des entreprises.

Contrôle sur la formation professionnelle et le recyclage

A l'exemple de ce qui a été arraché dans certaines usines et établissements publics, le contrôle sur la formation professionnelle et le recyclage est un moyen important de combattre le patronat

— C'est le droit pour le délégué ouvrier élu d'intervenir sur l'acceptation d'un essai, sur les promotions dans le cadre de la profession et sur le fonctionnement permanent des centres F.P.A. (conditions d'entrée, choix du métier, etc.).

A côté de ces trois lignes d'application du contrôle ouvrier, bien d'autres possibilités d'interventions existent (par exemple, publication de salaires, contrôle sur les prix, etc.).

Le P.S.U. engage ses militants des sections et groupes d'entreprises à continuer l'explication aux travailleurs et à l'opinion publique sur la base des situations précises, et à appuyer les actions de masse pour imposer le contrôle ouvrier mettant en cause les décisions prises par le patronat et l'Etat

le rôle et le contenu politique des stratégies syndicales

Les pourparlers de Grenelle avaient apporté aux travailleurs une augmentation des salaires de 12%, c'est-à-dire 6 % de plus qu'en moyenne. De ces 6 %, un an après, il ne reste plus rien. En revanche les bénéficiaires des entreprises sont spectaculaires : le capitalisme français a récupéré les concessions de Grenelle mais par là même il a aiguisé ses contradictions internes.

Pourquoi ? Comment ?

Le gouvernement envisageait d'éponger les augmentations de salaires sans toucher aux bénéficiaires par un accroissement de la productivité. Ce projet, il a été incapable de l'appliquer à cause des structures mêmes de l'économie française.



Pour le contrôle ouvrier par l'action de masse

Tribune Socialiste
Supplément au n° 406
3 avril 1969
Pages 10 et 11

En effet, les grandes entreprises modernes ont profité doublement de la conjoncture : d'une part par une croissance de la productivité plus forte qu'à l'accoutumée due aussi bien à l'accélération des cadences qu'à un meilleur emploi des capacités de production, d'autre part en bénéficiant de l'augmentation générale des prix.

Celle-ci est due à l'incapacité des petites et moyennes entreprises d'absorber les augmentations de salaires. Mais comme elles forment une part importante de la clientèle électorale du gaullisme, le gouvernement les a arrosées de ses libéralités et les a autorisées à augmenter leurs prix.

Par enchaînement le secteur de distribution s'est aligné sur les P.M.E. ce qui a amplifié la hausse des prix.

En novembre, le gouvernement menacé par ailleurs par la crise monétaire internationale, s'est avéré incapable de contrôler le système autrement qu'en lançant un nouveau plan de stabilisation : par des compressions budgétaires, des restrictions de crédit et des hausses de tarifs publics il a donné un coup d'arrêt à la demande déjà fortement entamée par la flambée des prix. Ainsi, en trois mois, on est passé du mythe de l'expansion à celui de la sauvegarde du franc.

A Tilsitt, obligés de défendre à la fois la monnaie et le profit, gouvernement et patronat n'ont pas cédé aux exigences des travailleurs. Une fois de plus le système dominant fait supporter ses propres contradictions à la classe ouvrière.

L'expansion est brisée pour longtemps. La production va être freinée. La vague de chômage s'étendra aux victimes habituelles : les travailleurs étrangers — déjà sans défense devant les discriminations de toutes sortes

— et les jeunes, arrivés en fin de scolarité, qui seront 150.000 de plus cette année.

Dans un tel contexte, face au patronat s'annoncera donc une stratégie des syndicats ; et il appartient au P.S.U., non de se substituer aux organisations syndicales pour défendre les intérêts des travailleurs, mais d'expliquer en termes politiques la situation économique des mois qui viennent et les implications à plus long terme des revendications et modes d'actions et surtout de tracer les perspectives

globales de la transformation radicale de notre société.

L'échelle mobile

Il apparaît d'après l'analyse précédente que les avantages purement salariaux sont inmanquablement repris par le patronat s'ils ne sont pas assortis d'une procédure de garantie du pouvoir d'achat. Une solution avancée est la revendication de l'échelle mobile.

Cette procédure consiste à faire réajuster automatiquement les salaires en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Il s'agit donc :

a) de déterminer les salaires réels (afin que ne soient pas réajustés seulement les salaires conventionnels) ;

b) d'évaluer l'importance de la hausse des prix, pour déterminer le pourcentage d'augmentation qui sera appliqué aux salaires réels.

L'examen de cette procédure amène à en définir les avantages et les inconvénients, tant sur le plan matériel (est-elle efficace ?) que sur le plan politique (est-elle souhaitable?).

Dans cette optique, le **danger** de l'échelle mobile est triple :

— **Sur le plan de l'efficacité**, aucune procédure ne semble satisfaisante si les travailleurs **ne sont pas en mesure de contrôler la façon dont la hausse des prix est calculée** :

* détermination de la méthode : établissement de budgets types, rôle des indices, etc. ;

* contrôle des faits, détection des indices trafiqués, des articles subventionnés par le gouvernement, etc.

— la procédure du contrôle du pouvoir d'achat doit signifier le contrôle des prix à tous les niveaux :

* contrôle des prix à la consommation (budgets types) ;

* contrôle des prix industriels au niveau inter-entreprises ;

* contrôle des taux de productivité (c'est-à-dire de l'amélioration des coûts de revient),



Pour le contrôle ouvrier par l'action de masse

Tribune Socialiste
Supplément au n° 406
3 avril 1969
Pages 10 et 11

et déterminer les revendications à partir de ces armes économiques dans le cadre de l'échelle mobile.

L'échelle mobile alors, et alors seulement, devient une arme politique et un révélateur supplémentaire des contradictions du système capitaliste.

— **Sur le plan de la politique syndicale**, deux reproches graves sont faits à cette solution :

* elle fige les revenus en tant que pouvoir d'achat et notamment la hiérarchisation des salaires ;

L'institutionnalisation de l'échelle mobile, en imposant à la lutte pour les salaires un lourd carcan juridique établi pour l'ensemble des salariés, risque de freiner la lutte des travailleurs des secteurs les plus développés et les plus prospères de l'industrie, et de servir de prétexte au grand capital monopoliste et à l'Etat pour refuser aux travailleurs des grandes entreprises modernes placés en général dans un rapport de forces favorable, les augmentations de salaires qu'ils sont en mesure d'arracher, et de les aligner sur celles des secteurs les moins développés. Par là même, il entrave le développement des luttes ouvrières qui partent, la plupart du temps, de ces grandes entreprises modernes.

Eh revanche, les travailleurs des secteurs marginaux ou en difficulté, s'ils obtiennent des garanties légales et formelles sur le plan des salaires, ne sont pas pour autant protégés contre l'intensification de l'exploitation, ni contre les menaces de licenciement que le patronat de ces entreprises utiliserait comme palliatif à l'application de l'échelle mobile.

* **Le plus gros risque est qu'elle semble aider l'intégration des syndicats dans le système actuel**, en interdisant pratiquement aux salariés de contester les augmentations et de se battre pour leurs salaires puisque à la limite ils seraient — comme en Suède

— désavoués par leurs syndicats qui ont d'avance accepté cette procédure.

En revanche, les avantages de l'échelle mobile sont évidents :

— éviter le perpétuel décalage entre salaires et prix et du même coup l'essoufflement des syndicats polarisés dans une lutte permanente pour le rattrapage des salaires.



A.F.P.

En réalité, il semble qu'on puisse éviter les risques d'intégration et de fixation de la situation salariale actuelle en utilisant au contraire la disponibilité des syndicats pour lutter pour l'augmentation du pouvoir d'achat et pour tous les autres objectifs salariaux ou non et le risque d'être bloqués par des accords formels en faisant jouer le contrôle des travailleurs eux-mêmes sur la totalité de la procédure d'application, contrôle qui tiendra compte notamment de la revalorisation du niveau de vie (actualisation des besoins).

En résumé, l'échelle mobile est, sur le plan des revendications salariales, une procédure qui peut être demandée dans la mesure où elle sera associée à un contrôle rigoureux des travailleurs qui peut être l'occasion d'instaurer le premier degré du contrôle ouvrier. Elle est une revendication politiquement juste dans le contexte transitoire actuel (surtout si elle est sensible et appliquée très vite). Mais elle n'a un sens que si **la bataille se mène à la base**, après une explication patiente de son rôle politique et de son rôle défensif, après les acquis du mouvement de mai.

La lutte pour les libertés syndicales et de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise

Est en fait un des objectifs de la lutte politique d'ensemble pour la transformation socialiste de la société.

La loi sur l'extension des droits syndicaux, si elle constitue un progrès par rapport aux situations d'un certain nombre d'entreprises,



est en régression par rapport aux acquis de mai dans d'autres entreprises. En réalité, le problème reste le rapport de forces à la base et la lutte pour la liberté de réunions des travailleurs pendant les heures de travail, pour la libre circulation dans l'entreprise de l'information des travailleurs.

Ce que nous constatons aujourd'hui :

— dans quelques entreprises, les libertés syndicales sont admises avec :

- * la reconnaissance de la section syndicale,
- la protection des délégués syndicaux,
- la liberté de collectage des cotisations, de réunions et de diffusion de la presse à l'intérieur de l'entreprise,

— dans beaucoup d'autres on continue à traquer les militants syndicaux.

En réalité, les libertés syndicales se prennent et ne se mendent pas

En fonction des rapports de forces :

— les droits déjà existants ne sont pas appliqués dans de larges secteurs où les travailleurs sont inorganisés et où il n'existe pas de rapports de forces en leur faveur pour les imposer au patronat. Il en sera de même pour toute nouvelle conquête dans ce domaine ;

— les travailleurs ont besoin de l'amélioration et de l'extension des droits syndicaux pour établir le rapport de forces en leur faveur ;

— là où le rapport de forces est favorable, ils dépassent dans les faits ce qui existe formellement.

Le renforcement des organisations syndicales est et reste la seule possibilité qu'ont les travailleurs de se trouver en position de force face au pouvoir patronal.

Or, actuellement, le pouvoir et le patronat, en même temps qu'ils ont dû faire des

concessions importantes sous la pression des luttes récentes, développent une offensive anti-syndicale :

— répression au niveau des entreprises ;

— tentative d'intégration ou de désyndicalisation dans le cadre de la vaste opération « participation » ; détournement de la reconnaissance des sections syndicales d'entreprise, création de syndicats gaullistes dit apolitiques, de syndicats-maisons.

Contra les tentatives d'intégration, il est clair que l'extension des droits syndicaux reste liée au développement et à l'élévation du niveau des luttes des travailleurs, que les organisations syndicales, rejetant toute forme de collaboration de classes, sont solidaires des autres forces anticapitalistes (c'est notre conception du Front socialiste).

Contre la répression dans les entreprises, la conquête des protections et de libertés accrues est un point essentiel de la lutte des travailleurs sur le plan syndical comme sur le plan politique. C'est pour le P.S.U. un des thèmes importants de mobilisation des forces populaires.

— Il s'inscrit comme prioritaire dans le cadre de la propagande et de l'action du Parti.

— Il est un point qui conditionne les alliances avec les autres forces anticapitalistes.

La hiérarchie des salaires

Le risque d'exagération de la hiérarchie des salaires par l'application de l'échelle mobile n'a pas échappé aux camarades délégués aux journées entreprises.

La remise en cause de cette hiérarchie doit être une bataille politique pour les sections et groupes d'entreprises — en particulier une action sur la seule augmentation des bas salaires est insuffisante. Pour nous, la grille salariale est à remanier totalement, en tout cas elle n'est ni juste ni immuable.

Car, derrière cette hiérarchie, se reflète toute une conception du pouvoir qui aggrave les disparités entre les différents secteurs d'activité (agriculture, industrie, petits retraités,



Pour le contrôle ouvrier par l'action de masse

Tribune Socialiste
Supplément au n° 406
3 avril 1969
Pages 10 et 11

etc.) du rôle des cadres comme exécutant du patronat, d'une confusion grave entre la hiérarchie du pouvoir et les autorités dans la gestion.

Ainsi définie comme un instrument de combat dès maintenant contre la vision technique et sociale du travail imposé par le capital, la remise en cause de la hiérarchie des salaires est un combat politique entrant dans la stratégie socialiste.

— Sur ces trois points : **Echelle mobile des salaires, Libertés syndicales, Remise en**

cause de la hiérarchie des salaires, les sections et groupes d'entreprises du P.S.U. prennent acte de la stratégie syndicale et se proposent d'en donner les explications et les prolongements politiques.

Ces trois revendications entrent dans la lutte anticapitaliste et permettent d'aggraver les contradictions internes du patronat et de l'Etat Par là même elles favorisent la préparation de la révolution socialiste.

Résolution votée par le 6^e Congrès du PSU.